

SAISON 2018-2019
Inscription activités hebdomadaires
ENFANTS

Imposition - 300€ d'impôts
2018: De 301€ à 600€
 Plus de 601€

Adhérent n°
.....

Date d'inscription :
...../...../ 201....

A remplir par l'adhérent :

NOM : Prénom de l'enfant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél Domicile : Tél Portable :

E-mail :

Date de naissance : / / Age : Sexe : F ou M

Avez – vous fourni un certificat médical obligatoire pour votre activité sportive ? OUI NON

Souhaitez-vous recevoir la Newsletter de la MJC ? OUI NON

Souhaitez-vous recevoir la plaquette de la saison prochaine par voie postale ? OUI NON

→ verso à remplir

ACTIVITES du 10/09/18 au 15/06/19
(30 séances minimum)

Tableau réservé à l'administration

| Activités 2018-2019 | Jours | Horaires | Montant |
|---------------------|-------|----------|---------|
| | | | € |
| | | | € |
| | | | € |
| | | | € |

Réduction 2ème activité - 15€ €

Réduction 3ème activité - 15€ €

Adhésion €

TOTAL €

| | |
|----------------------------------|------|
| Règlement : | |
| ESPECES <input type="checkbox"/> | Au : |
| CHEQUES <input type="checkbox"/> | Au : |
| ANCV <input type="checkbox"/> | Au : |

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication MJC (site internet, plaquettes, affiches, expos, photos...) toutes les images prises au sein de la MJC ou lors des événements organisés par la MJC.

En cas de refus de votre part, merci de nous le signaler par écrit à l'accueil de la MJC.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M., Mme, Mlle (I)

Autorise mon enfant.....à quitter la MJC **seul (e)** après l'activité OUI NON

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence .

Remarque concernant l'enfant :

  Nom et prénom du responsable de l'enfant

CONDITIONS D'ANNULATION

• Jusqu'au 29 septembre 2018 inclus, vous avez la possibilité d'annuler votre activité. **Le montant de votre adhésion reste dû et sera encaissé par la MJC (8€).**

• Après le 29 septembre 2018, la demande de remboursement d'une activité pour cas de force majeure se fera par courrier ou email. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la date de réception par la MJC du courrier et seulement pour la période restant à courir. La MJC conservera le montant de l'adhésion + 25% du montant de la cotisation.

• Aucun remboursement après le **2 mars 2019**.

Cas de force majeure de remboursement :

• Maladie/accident / déménagement / mutation : voir conditions d'annulation sur la plaquette ou sur le site de la MJC Laënnec-Mermoz.

Je soussignée M., Mme, Mlle..... *atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus .*

A Lyon, Le

« Lu et approuvé »- Signature